

315. Fleuve Fraser—50 p. 100 des frais des enquêtes instituées par la Commission fédérale-provinciale du bassin du Fraser (crédit relevant antérieurement du ministère des Travaux publics), \$165,000.

M. Green: Monsieur le président, les travaux dont il est question dans ce crédit sont en voie d'exécution depuis quelques années. Le ministre pourrait-il nous dire quels progrès on a réalisés? Si je comprends bien, les enquêtes ont trait à l'ensemble du bassin du Fraser.

L'hon. M. Lesage: Monsieur le président, l'enquête se poursuit depuis 1948-1949. A notre requête, on s'efforce de déterminer combien de temps durera l'enquête.

M. Macdonnell: Vous enquêtez sur les enquêteurs.

L'hon. M. Lesage: Nous nous efforçons d'avoir une idée exacte de la durée probable de l'enquête.

M. Green: Ceci est très drôle. Mais il me semble que le service du ministre pourrait nous fournir de meilleurs renseignements sur les progrès réalisés au cours de cette enquête.

L'hon. M. Lesage: Je puis, il va sans dire, donner une idée des progrès réalisés, mais j'ai cru bon de signaler qu'on se renseignait sur l'enquête. La Commission a été autorisée à enquêter en janvier 1949 en vue de se rendre compte des améliorations qu'on pourrait apporter aux ressources hydrauliques de la vallée du Fraser en vue de protéger le poisson et la faune, d'assurer l'énergie hydraulique, d'éviter les inondations, de permettre l'irrigation et l'assainissement des terrains marécageux et effectuer d'autres travaux utiles.

La Commission fédérale-provinciale du bassin du Fraser, constituée de hauts fonctionnaires du gouvernement provincial de la Colombie-Britannique et du gouvernement fédéral, effectue des travaux. Les frais d'enquête sont répartis également entre le gouvernement fédéral et la province. Voici, en chiffres ronds, les dépenses au cours de diverses années financières: 1949-1950, \$36,663; 1950-1951, \$76,768; 1951-1952, \$80,447; 1952-1953, \$103,695; les prévisions pour l'année 1953-1954 sont de \$114,000. Les travaux proposés par le ministère fédéral des Travaux publics pour l'année 1954-1955 comprennent: \$76,000 pour photographie aérienne, bathymétrie et sédimentation; \$13,250 pour ce service; \$5,000 pour les stations hydrométriques du ministère fédéral des Pêcheries; \$60,000 pour le service chargé du choix des emplacements de barrages au ministère fédéral de l'Agriculture (loi sur le rétablissement agricole des Prairies); \$74,000 pour le ministère des Terres et Forêts de la Colombie-Britannique.

[M. le président suppléant.]

que. La Commission va étudier la pollution des rivières, l'approvisionnement en eau potable, le besoin de digues, l'établissement de cartes essentielles destinées à l'utilisation des terres et il y aura un montant de \$30,000 affecté à l'administration. Ce programme a été étudié par la Commission et nous assumons la moitié des frais.

M. Macdonnell: Monsieur le président, l'idée d'enquêter sur les enquêteurs eux-mêmes m'a amusé autant que le ministre et je voudrais lui faire tenir pour son édification un poème qui se lit comme il suit:

Larger fleas have smaller fleas,
Upon their backs to bite 'em,
And these again have other fleas,
And so *ad infinitum*.

L'hon. M. Lesage: Dans le cas qui nous occupe il n'y a pas d'honoraires pour l'enquête sur l'enquête puisque c'est nous-mêmes qui nous en chargeons.

M. Leboe: Monsieur le président, je me demande si le ministre voudrait bien nous dire si on fait quelque chose dans la région qu'on appelle généralement la fourche nord du Fraser ou de la McGregor, du point de vue de la lutte contre les inondations, et aussi si on a songé à collaborer avec le gouvernement provincial en vue d'assurer la production d'énergie hydro-électrique au moment où on mettra en place cet organisme de contrôle.

L'hon. M. Lesage: On me dit que les travaux qui peuvent se faire du côté de la McGregor entrent dans le cadre des enquêtes faites par la commission dont je parlais il y a un instant.

(Le crédit est adopté.)

316. Contribution au coût de construction d'un barrage sur la rivière Conestogo, près de Glen-Allan (Ontario) pour la prévention des inondations et pour des fins de conservation de l'eau, conformément aux termes d'un accord conclu entre le Canada et la province de l'Ontario, \$1,000,000.

M. Purdy: Je me demande si le ministre voudrait bien nous donner quelques détails en ce qui concerne cet accord. Il y avait là un million l'an dernier et il y a un autre million cette année. S'agit-il d'un report de crédit?

L'hon. M. Lesage: On a dépensé fort peu l'an dernier; il s'agit donc d'un report de crédit.

M. Purdy: Le ministre peut-il nous fournir des détails sur l'accord et sur la proportion des contributions?

L'hon. M. Lesage: L'Ontario et le gouvernement fédéral ont conclu un accord touchant la construction d'un barrage sur la rivière Conestogo près de Glen-Allan, en Ontario. L'accord a eu lieu le 15 septembre 1953; aux